

**N° de dossier : 2800-140  
(TD R480)**

**ENQUÊTE DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE  
SÉCURITÉ SUR L'EXTRÉMISME INTÉRIEUR  
(ÉTUDE DU CSARS 2008-02)**

**Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité  
Le 10 septembre 2009**

La traduction de tous les examens du CSARS a été officiellement complétée par le Bureau de la traduction du Canada. En cas de litige, la version faisant autorité de la spécification est le document original en anglais.

**Version AIPRP**

25 MARS 2019

**Date :** \_\_\_\_\_

**Version AIPRP**

25 MARS 2019

**Date :**



## TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION .....	2
2	OBJECTIF ET PORTÉE .....	3
3	MÉTHODOLOGIE.....	4
4	ENQUÊTE .....	5
4.2	Demandes d'autorisation d'enquête.....	8
4.3	Clarification des incohérences .....	10
5	ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX .....	11
5.1	Politique générale sur les événements spéciaux .....	11
5.2	Autorisation pour les événements spéciaux.....	11
6	ÉTUDES DE CAS SUR LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX.....	13
6.1	Réussites et défis .....	15
7	VERS LES JEUX OLYMPIQUES À VANCOUVER .....	17
8	JEUX OLYMPIQUES À VANCOUVER .....	18
8.1	Contexte.....	18
8.2	Rôle du SCRS dans la sécurité des Jeux .....	18
9	ÉVALUATIONS DES MENACES DU SCRS .....	20
10	AUTRES DÉFIS.....	22
11	CONCLUSION.....	24
	RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS.....	25
	RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....	26

## 1 INTRODUCTION

Toutefois, cette enquête présente des défis uniques pour le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS ou le Service). Bien que le SCRS doive recueillir les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat, il doit toujours s'abstenir de porter atteinte aux droits protégés des Canadiens en matière d'activités licites de défense d'une cause et de manifestation d'un désaccord. Pour négocier la frontière entre les activités licites de protestation et l'extrémisme militant, il faut posséder une compréhension spécialisée et nuancée des mouvements de défense d'une cause, des tactiques de protestation et des façons dont les manifestants par ailleurs bien intentionnés se radicalisent.

Le présent examen vise à analyser les activités opérationnelles du SCRS dans le contexte de l'extrémisme intérieur, en tenant compte du chevauchement avec les enquêtes criminelles et avec les activités licites de défense d'une cause, de protestation et de manifestation d'un désaccord. Bien que ce contexte de menace comporte un potentiel de violence associé à

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de  
sécurité (CSARS) a mis l'accent sur l'enquête du Service

Dans le cadre de cet examen, le CSARS a examiné l'approche du Service à l'égard des événements spéciaux, de grands rassemblements qui comportent également un élément de controverse politique,

L'examen a également porté sur les  
préparatifs du Service en vue de sa contribution à l'événement spécial le plus  
important du Canada depuis deux décennies : les Jeux olympiques et paralympiques  
d'hiver (JOPH) de 2010.

Dans l'ensemble, cette étude permet de conclure que l'enquête du SCRS bien qu'elle prenne appui sur des techniques solides et intègre avec succès plusieurs mesures visant à garantir le maintien du droit des Canadiens aux activités licites de manifestation d'un désaccord, exige une nouvelle conceptualisation fondamentale. Le CSARS a conclu que la conception de l'enquête et de ses paramètres généraux était problématique et que plusieurs concepts clés en fonction desquels les menaces éventuelles sont évaluées ne sont ni compris de façon universelle, ni couramment définis, ni utilisés de façon uniforme.

## 2 OBJECTIF ET PORTÉE

La partie I du présent examen porte sur les activités opérationnelles du SCRS dans le cadre de l'enquête sur \_\_\_\_\_ au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007. La partie II vise à examiner le rôle du SCRS dans le soutien de la sécurité lors d'événements spéciaux et à évaluer – sous forme d'études de cas – l'enquête du SCRS sur les menaces pour la sécurité pendant le Sommet des leaders nord-américains (SLNA) et le \_\_\_\_\_. La partie III porte sur la planification et les préparatifs du SCRS en vue des JOP.

### 3 MÉTHODOLOGIE

Le CSARS a analysé une gamme complète de documents liés à l'enquête.  
À l'appui de la documentation principale, le CSARS a rencontré le personnel du SCRS  
représentant

à l'Administration centrale, dans la  
Région d'Ottawa et dans la Région de la Colombie-Britannique. En outre, le CSARS a  
rencontré le personnel des événements spéciaux de la Région d'Ottawa pour discuter de  
son rôle à l'appui des dispositions en matière de sécurité

## **PARTIE I**

### **4**

### **ENQUÊTE**

La politique du SCRS, tenant compte de la valeur démocratique des activités légitimes et licites de manifestation publique d'un désaccord au Canada, précise que les actes de violence mineure aux connotations politiques ne doivent pas être définis comme des menaces éventuelles ni devenir la cible d'une enquête<sup>5</sup>. Un défi global pour l'enquête est donc de comprendre de façon approfondie et de négocier soigneusement la frontière entre les activités licites de défense d'une cause et le potentiel de violence grave. L'importance du maintien de cet équilibre délicat est reconnue dans l'ensemble du SCRS.

Entre 2006 et 2009, le SCRS a considérablement modifié son enquête

---

<sup>5</sup> Les actes de violence mineure aux connotations politiques sont exclus de l'interprétation du SCRS de la notion de « violence grave » dans l'OPS-100-Annexe 1.2.1(iv) du 22 janvier 2001.

Étude du CSARS 2008-02

---

Le CSARS  
a indiqué que, dans chaque cas, la Direction de l'antiterrorisme et plus tard le ont  
fait face à un obstacle conceptuel dans la définition de la portée et des sujets de  
l'enquête.

En dépit des vastes connaissances du Service il lui est néanmoins  
difficile de déterminer le moment où les actes d'une personne passent d'activités licites de  
défense d'une cause au potentiel de violence, ou plus particulièrement, les facteurs qui  
poussent un militant à devenir extrémiste. Une partie de cette difficulté vient du fait que le  
Service ne possède pas de profil extrémiste uniforme pour ce contexte; il n'existe aucune  
compréhension universelle des actes qui indiquent une menace de violence potentielle ni  
des processus de recrutement ou de radicalisation. Deux exemples mettent en évidence les  
défis auxquels fait face Service à cet égard.



Étude du CSARS 2008-02

---

#### **4.2 Demandes d'autorisation d'enquête**

Un deuxième exemple d'incohérences dans l'enquête découle d'un examen des demandes d'autorisation d'enquête connexes; ce qui souligne les difficultés pouvant survenir lorsqu'il n'existe pas d'ensemble solide d'outils et de définitions faisant la distinction entre la protestation militante et la protestation extrémiste.

Étude du CSARS 2008-02

---

### 4.3 Clarification des incohérences

Le CSARS estime que le manque d'uniformité dans l'utilisation du terme, ainsi que l'ambiguïté de certaines des demandes d'autorisation d'enquête du Service sont révélateurs des défis auxquels fait face le Service

De notre point de vue, il sera nécessaire que le Service clarifie ces questions afin de pouvoir répondre aux exigences en matière d'enquête. Afin de faciliter ce processus, le Comité estime que le Service pourrait prendre des mesures immédiates pour clarifier son approche globale à l'égard du dossier. **Le CSARS recommande que le Service prenne des mesures pour élaborer des définitions plus solides et favoriser une meilleure compréhension du contexte de menace, dans le but de créer un modèle plus efficace pour isoler et relever les indicateurs d'extrémisme militant, de même que leur potentiel de violence.**

## **PARTIE II**

### **5 ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

#### **5.1 Politique générale sur les événements spéciaux**

Le Service considère un « événement spécial » comme tout événement, au Canada ou à l'étranger, qui offre une occasion accrue de mener des activités qui peuvent constituer une menace pour la sécurité du Canada<sup>24</sup>. Dans la pratique, ces événements sont souvent de grande envergure, attirent beaucoup de monde et font l'objet d'une bonne publicité

Un Sommet du G8 organisé par le Canada ou le Sommet de la Francophonie pourraient constituer de bons exemples d'événements spéciaux, mais ceux-ci peuvent être de taille variable, allant jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver (JOPH).

#### **5.2 Autorisation pour les événements spéciaux**

---

<sup>24</sup> OPS-504.1.2 du 1<sup>er</sup> mai 2006

Étude du CSARS 2008-02

---

## 6 ÉTUDES DE CAS SUR LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Le CSARS a examiné deux événements spéciaux servant d'études de cas pour les besoins de son examen. Le premier était le \_\_\_\_\_ et le deuxième, plus en détail, était le Sommet des leaders nord-américains.

Étude du CSARS 2008-02

---

Tenu les 20 et 21 août 2007 à Montebello, au Québec, le SLNA était une rencontre de haut niveau très médiatisée entre le premier ministre canadien Stephen Harper, le président américain George Bush et le président mexicain Felipe Calderon<sup>31</sup>.

La préparation au SLNA a nécessité la collaboration du SCRS avec ses partenaires en matière de sécurité

---

<sup>31</sup> L'événement s'inscrivait dans le cadre d'une négociation en cours entre les trois pays en vue de la création du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.



Étude du CSARS 2008-02

---

## 6.1 Réussites et défis

Étude du CSARS 2008-02

---

## 7 VERS LES JEUX OLYMPIQUES À VANCOUVER

**Dans l'ensemble, le Service se prépare et participe avec succès au maintien de la sécurité relative aux événements spéciaux.** En outre, ses partenaires en matière de sécurité ont beaucoup à gagner de son évaluation et de ses conseils. Les rapports après action sur le SLNA comprenaient une petite série de recommandations internes concernant les questions procédurales et techniques,

Ces leçons serviront lors d'événements spéciaux à venir.

Cela est également devenu une leçon à retenir pour l'avenir, surtout au moment où les préparatifs des JOPH ont commencé (voir la partie III), mais à une échelle exponentiellement plus complexe. Bien que le SLNA ait eu lieu à un seul endroit contrôlé sans accès direct au public, les JOPH de 2010 à Vancouver seront un événement qui se tiendra à de multiples endroits où la participation du public sera importante;

## **PARTIE III**

### **8 JEUX OLYMPIQUES À VANCOUVER**

#### **8.1 Contexte**

En février 2010, le Canada sera l'hôte des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver (JOPH). Les experts ont prédit que pour assurer la sécurité aux Jeux olympiques de 2010, il faudra déployer la plus importante opération de sécurité de l'histoire du Canada. La planification des Jeux olympiques a été entreprise par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, tandis que la responsabilité principale de la coordination de la sécurité des Jeux a été conférée à la Gendarmerie royale du Canada (GRC)<sup>47</sup>.

Une fois terminés, les JOPH auront constitué l'un des principaux défis du Service entre 2008 et 2010. La période examinée dans la présente étude constitue ce que l'on pourrait qualifier de phase « préliminaire » ou « d'évaluation préalable » de la préparation à la sécurité des Jeux olympiques.

#### **8.2 Rôle du SCRS dans la sécurité des Jeux**

Le SCRS faisait partie du plan directeur initial pour la sécurité des Jeux olympiques, qui précisait que le Service fournirait des évaluations des menaces et des rapports sur les renseignements de sécurité au gouvernement du Canada, à la GRC et aux services de police responsables des Jeux de 2010. De plus, le SCRS effectuerait des « vérifications de l'accréditation de sécurité » au nom de la GRC. Enfin, il a été indiqué qu'un « groupe mixte du renseignement » serait mis sur pied avant les Jeux pour assurer la collaboration et l'exactitude en ce qui touche l'échange de renseignements entre les partenaires en matière de la sécurité<sup>48</sup>. Ces trois priorités sont demeurées les piliers centraux du rôle du SCRS.

L'envergure même de l'événement des Jeux olympiques exigera quelque chose de la part de chaque direction du Service.

---

<sup>47</sup> L'engagement total du Canada à l'égard des Jeux olympiques est évidemment beaucoup plus complexe et suppose la nomination de l'ancien directeur du SCRS, Ward Elcock, à titre de coordonnateur du Conseil privé pour la sécurité des Jeux olympiques. Veuillez consulter la note d'information ci-jointe pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>48</sup> Cahier de candidature des Jeux olympiques à Vancouver (« The Sea to Sky Games »), volume 3, chapitre 12.

Étude du CSARS 2008-02

---

Chaque secteur au sein du Service jouera également un rôle : les Finances se chargeront du budget, la Région internationale traitera avec les organismes étrangers, la Direction de l'évaluation du renseignement produira des rapports de situation quotidiens, les Communications prépareront des rapports à l'intention des médias et des infocapsules, et ainsi de suite.

Le leadership et la responsabilité principale des Jeux olympiques sont assumés par trois directions particulières du Service : la Direction des sources humaines et du soutien opérationnel à l'Administration centrale, à l'Administration centrale et la Région de la Colombie-Britannique, soit l'administration où se tiennent les Jeux

L'échange de renseignements avec les partenaires nationaux et internationaux est en fait un microcosme de l'approche globale à l'égard des Jeux olympiques : le Service utilisera les politiques et les procédures existantes pour aborder la question comme une « question courante », mais il devra, en revanche,

Étude du CSARS 2008-02

---

reconnaître que certaines modifications s'imposeront en cours de route pour refléter les besoins uniques<sup>53</sup>.

## 9 ÉVALUATIONS DES MENACES DU SCRS

Étude du CSARS 2008-02

---

**La compréhension du SCRS du contexte de menace des Jeux olympiques continue d'évoluer et dépendra grandement de l'exactitude de son évaluation du contexte de menace.**

## **10 AUTRES DÉFIS**

Dans le cadre de son rôle dans la sécurité des Jeux olympiques, le Service produit des évaluations qui sont utilisées par d'autres organes de gouvernement pour comprendre le contexte de menace.

Bien que cette analyse soit essentielle à son rôle, le défi du Service a été de favoriser et de maintenir l'uniformité des critères et des définitions employés dans le cadre de l'enquête.



Étude du CSARS 2008-02

---

**Le CSARS a conclu que les évaluations portant sur  
expliqué adéquatement le contexte de menace.**

**n'ont pas**

## 11 CONCLUSION

Dans le cadre de l'enquête et notamment dans le cas d'événements spéciaux, cette étude permet de conclure que le SCRS a connu un succès remarquable. Le Service a régulièrement mené des examens des paramètres de l'enquête, et a réparti des biens importants afin de maintenir une solide compréhension du contexte de menace. De plus, le Service est manifestement un atout essentiel pour ses partenaires nationaux en matière de sécurité et s'engage à affecter les ressources nécessaires pour contribuer efficacement à la sécurité des événements spéciaux d'envergure. Il est clair que le SCRS est prêt à jouer un rôle important dans la sécurité des JOPH.

## RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS

- Dans l'ensemble, le Service se prépare et participe avec succès au maintien de la sécurité relative aux événements spéciaux. En outre, ses partenaires en matière de sécurité ont beaucoup à gagner de son évaluation et de ses conseils.
- La compréhension du SCRS du contexte de menace des Jeux olympiques continue d'évoluer et dépendra grandement de l'exactitude de son évaluation du contexte de menace.
- Le CSARS a conclu que les évaluations portant sur n'ont pas expliqué adéquatement le contexte de menace.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- Le CSARS recommande que \_\_\_\_\_ prenne des mesures pour élaborer des définitions plus solides et favoriser une meilleure compréhension du contexte de menace dans le but de créer un modèle plus efficace pour isoler et relever les indicateurs de radicalisation